

# APPEL À PROJETS TERRITORIAL

*Dans le cadre du  
Bicentenaire de la naissance de Gustave Flaubert en 2021*

## Cahier des charges

### PREAMBULE / THEMATIQUE

Depuis 2017, le département de la Seine-Maritime renforce sa politique mémorielle orientée en direction des jeunes, par la réalisation d'une action culturelle grâce au dispositif « Appel à projet ».

Après trois éditions portées sur le devoir de mémoire, ce dispositif laisse place cette année 2020 à un appel à projet dédié à la préparation du bicentenaire de la naissance de l'écrivain Gustave Flaubert en 2021.

Natif de Rouen, Gustave Flaubert (1821-1880) est auteur de nombreux romans parmi lesquels *Madame Bovary*, *L'éducation sentimentale* ou encore *Bouvard et Pécuchet*.

Ces thèmes pourront être traités selon différents points de vue ou interprétations avec pour condition exclusive la réalisation d'un projet artistique, littéraire ou culturelle.

### REALISATION

L'action de sensibilisation devra être réalisée par une structure habilitée à recevoir une subvention publique.

### OBJECTIFS

- Inciter une émulation territoriale autour du bicentenaire et encourager les initiatives;
- Permettre aux jeunes générations de découvrir ou redécouvrir les œuvres de Flaubert, patrimoine littéraire qui touche au plus près notre territoire.

### CRITERES DE SELECTION

Le projet devra :

- se dérouler exclusivement en Seine-Maritime ;
- être original, non déjà réalisé ;
- être réalisé en 2021 et au plus tard au 31 décembre 2021 ;
- faire l'objet d'une restitution publique (exposition, présentation, interprétation....) ;
- comporter au moins deux partenaires financiers (Département compris) ;
- faire appel à un professionnel de la discipline choisie



**SEINE-MARITIME**  
- LE DÉPARTEMENT -

## SUBVENTION

Le taux de subvention maximal ne pourra dépasser 50% du budget prévisionnel présenté dans la limite de 2 000 €. La subvention sera versée en une seule fois au cours du second semestre 2020.

## DESTINATAIRES

- Les collectivités territoriales et leurs groupements
- Les maisons de la jeunesse et de la culture (MJC)
- Les associations jeunesse
- Les associations patrimoine et culturelle
- Les établissements scolaires et universitaires, excepté les collèges bénéficiaires du CRED
- Les associations de pratique amateur
- Les structures sociales et médico-sociales

### **Attention, ne sont pas éligibles :**

- Les projets portés par des structures professionnelles
- Les projets ayant trait à une programmation complète

## CALENDRIER

- 1<sup>er</sup> juillet 2020 : Lancement de l'appel à projets
- 30 septembre 2020 : Date limite de réception des projets
- Mi-novembre 2020 : réponse définitive
- Fin d'année 2020 : versement de la subvention

## MODALITÉS DE CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit contenir :

- Une note d'intention présentant le descriptif du projet et précisant le territoire identifié et les publics ciblés
- Un budget prévisionnel sincère et équilibré
- Les modalités de restitution du projet

En complément :

Pour les communes et EPCI :

- Extrait de la délibération précisant le montant de la subvention sollicitée
- Lettre officielle de demande de subvention adressée au Président du Département
- RIB au nom de la collectivité

Pour les associations :

- Statuts associatifs datés et signés
- Immatriculation INSEE – Numéro de SIRET (obligation légale)
- Récépissé de déclaration en Préfecture
- Liste des membres du bureau et/ou du Conseil d'Administration
- Décision du Conseil d'Administration et/ou du bureau approuvant le projet présenté
- RIB au nom de l'association
- Compte-Rendu de la dernière Assemblée Générale

Pour les établissements scolaires :

- Un courrier signé du responsable engageant son établissement à candidater.

Ne seront instruits que les dossiers complets et arrivés dans les délais.

**Le dossier doit être envoyé au plus tard le 31 octobre 2020** à l'adresse mail : [patrimoine@seinemaritime.fr](mailto:patrimoine@seinemaritime.fr) comportant la mention : APPEL À PROJETS FLAUBERT 2021

Ou par courrier à l'adresse suivante :  
Département de la Seine-Maritime

Direction de la Culture et du Patrimoine  
Cellule Promotion, Animation et Valorisation  
du Patrimoine  
Hôtel du Département  
Quai Jean Moulin  
CS 56101  
76101 Rouen Cedex

**Contact / Renseignements :**

Direction de la Culture et du  
Patrimoine  
02.35.15.69.44